

Energie verte

Bientôt une unité de méthanisation à Valence

La construction de l'unité de méthanisation démarre sur la station de traitement des eaux usées de Mauboule. Le futur équipement permettra de produire du biogaz qui sera ensuite injecté dans le réseau. Sa mise en service est prévue pour juin 2022.

A Mauboule, l'unité de méthanisation va permettre de transformer en gaz propre les boues des stations de traitement des eaux usées de Valence, Portes-lès-Valence (acheminées via une canalisation) et Romans-sur-Isère (transportées par camion). Elle permettra également la réduction des rejets de CO₂ dans l'atmosphère grâce à la diminution du volume de matière incinérée et la suppression des poids-lourds en provenance de Portes-lès-Valence.

Aujourd'hui, l'Agglo compte 43 stations de traitement des eaux usées, 1 200 km de réseaux d'assainissement et 83 000 abonnés. Sur les petites communes, les faibles volumes de boues sont généralement traités via du compostage ou de l'épandage agricole. Pour les communes de Portes-lès-Valence, Romans et Valence qui représentent plus de 93% des abonnés, les boues sont actuellement incinérées sur deux sites, à Valence et à Romans-sur-Isère. Rationaliser la gestion des boues à l'échelle de l'Agglo était donc devenue une priorité. L'étude de faisabilité réalisée en 2016 est venue confirmer l'intérêt d'utiliser la méthanisation comme filière de traitement.

Depuis, la construction a été confiée à Veolia, délégataire de la station de Mauboule, dans le cadre d'un contrat de concession. Le chantier devrait s'achever en décembre 2021 après 18 mois de travaux. La première injection du gaz dans le réseau se fera six mois plus tard, temps nécessaire aux tests et à la mise en service. Le four d'incinération de Romans cessera alors définitivement son activité.

L'unité de méthanisation produira l'équivalent de la consommation de chauffage annuel de 2 206 personnes.



Situé en zone d'activités sur une voie peu fréquentée, le site présente des caractéristiques permettant de limiter l'impact sur la population. Une nouvelle désodorisation viendra également compléter l'existant et l'améliorer.

Le projet représente un investissement de 11 millions d'euros HT financé entièrement par la redevance assainissement, la revente de biogaz et les subventions attendues. Il bénéficiera également d'une avance à taux zéro de 3 millions d'euros de l'Agence de l'Eau. Dans les 10 ans, les recettes générées par la vente de biogaz permettront un retour rapide sur investissement.

Avec cette unité de méthanisation, l'Agglo répond à l'un des engagements de son Plan Climat Energie Territorial : faire du développement des énergies renouvelables un enjeu prioritaire. Ce projet est en cohérence avec l'objectif national qui est d'atteindre 30% de biogaz dans la consommation totale de gaz d'ici 2030.

Découvrez le projet en vidéo sur valenceromansagglo.fr
et en images sur <https://www.erige-drone.com/valence-romans-agglo>

Le biométhane, une énergie verte et sûre

La méthanisation est un procédé naturel dans lequel des bactéries se chargent de décomposer les matières en l'absence d'oxygène. Une fois méthanisée, la matière résiduelle est incinérée. Le biogaz est lui débarrassé de ses impuretés. Transformé en biométhane, il peut alors être injecté dans le réseau gaz de ville. Considérée comme neutre en CO₂, cette énergie renouvelable représente un vrai levier pour la transition écologique.